



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00282

Numéro SIREN : 539 725 911

Nom ou dénomination : A.C. DIM

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2015 sous le numéro de dépôt 3663



3663

123282

10106125

A.C. DIM

SARL à associé unique au capital de 50 000 €uros

Siège social

**7 place de l'hermitage
77000 MELUN**

539 725 911 RCS MELUN

***Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la
SARL A.C. DIM
en Société par Actions Simplifiée***

A.C. DIM
SARL à associé unique au capital de 50 000 €uros

Siège social
7 place de l'hermitage
77000 MELUN

539 725 911 RCS MELUN

***Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation
de la SARL A.C. DIM
en société par Actions Simplifiée***

Madame, Monsieur les Associées,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenances et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

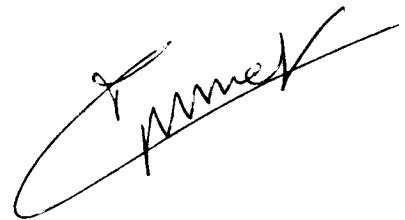
Fait à Fontainebleau, le 18 mai 2015

FIDELIANCE AUDIT

Le Responsable Technique par Délégation
Frédéric COUZEREAU

A handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right, enclosed within a large, loopy oval stroke.

Le Commissaire aux comptes
Maryline BRISSET

A handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right, enclosed within a large, loopy oval stroke.